

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2022-240

Feuillet n°012

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX arrête,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2022-022 en date du 1^{er} juin 2022 réglementant la police et la sécurité de la plage, la digue de la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, la fragilisation d'une partie de la digue nord et de l'affaissement des rochers situés le long de cette digue, créant une situation dangereuse qui doit être traitée en urgence,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer la sécurité d'une partie de la digue nord et de prendre des mesures afin de prévenir les accidents en neutralisant la zone concernée au moyen de barrières,

ARRETONS

Article 1^{er} : Etant donné l'état de la digue, une partie de la digue nord ainsi que les enrochements situés le long de cette portion, à partir de la descente à bateaux sur une longueur de 40 m (suivant plan joint en annexe), sont interdits à toute circulation à compter de ce jour et ce jusqu'à disparition de tout danger.

Article 2 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place et du retrait de la signalisation nécessaire.

Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

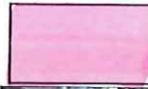
Article 4 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera affiché au Centre Administratif de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune, publié dans le Recueil trimestriel des Actes Administratifs et transmis aux intéressés.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

VU, le D.G.S.


WIMEREUX, le 03 juin 2022
Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE


ANNEXE ARRÊTE MUNICIPAL n° 2022-240
Feuillet n° 013



ZONE INTERDITE A TOUTE
CIRCULATION



